

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2019

---

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION  
PUBLIQUE - (N° 2401)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## SOUS-AMENDEMENT

N° 1654

présenté par  
M. Pupponi, M. Castellani et M. Colombani  
à l'amendement n° 1080 de M. Acquaviva

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 14 QUINQUIES, insérer l'article suivant:**

À l'alinéa 5 substituer au mot :

« trois »

le mot :

« douze ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à allonger le délai au delà duquel la parcelle sans titres de propriété tombera dans le domaine communal.